

26^e RALLYE FOURME

REGIONAL
DE LA

27 & 28
JUILLET
2018

Arlanc
Ambert
(63)



RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France des Rallyes

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Avec le soutien de :



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 4 juin 2018

Ouverture des engagements : 5 juin 2018

Clôture des engagements : 18 juillet 2018

Parution du road-book : samedi 21 juillet 2018

Dates et heures des reconnaissances : samedi 21 et dimanche 22 juillet 2018 de 8h à minuit

Vérifications des documents et des voitures le vendredi 27 juillet 2018 de 17h à 22h et le samedi 28 juillet de 6h50 à 7h50 à la salle des Fêtes d'Arlanc

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 27 juillet à 16h30 à Arlanc (parc surveillé)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 28 juillet à 6h30 à Arlanc

Publication des équipages admis au départ le samedi 28 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Publication des heures et ordres de départ le samedi 28 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Briefing des commissaires le samedi 28 juillet à 7h à la salle des Fêtes d'Arlanc

Départ de la place Jean Vellay à Arlanc le samedi 28 juillet 2018 à 9h

Arrivée à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 28 juillet 2018 à 17h56 (1^{ère} voiture)

Vérification finale le samedi 28 juillet 2018 dès l'arrivée du rallye au garage Renault, route Nationale à Arlanc.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 28 juillet 2018, 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la mairie et à la salle Omnisports d'Arlanc

Remise des prix le samedi 28 juillet 2018 à 21h30 à la salle Omnisports d'Arlanc

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 26^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 27 et 28 juillet 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 20/18 en date du 31/05/2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 249 en date du 31/05/2018.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mrs Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Mmes Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT

Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois – La Chaux – 63990 JOB

Téléphone : 04.73.82.94.88 / 06.50.17.97.60

Permanence du Rallye : 06.50.17.97.60

Mail : teamlivradois@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne

Adresse : M. Marc HABOUZIT – Route du Puy – 43150 LAUSSONNE

Co-organisateur : Team Livradois – La Chaux – 63990 JOB

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : M. Armand AGOSTINHO, lic N° 12775

Membres : Mme Martine VINCENT, lic N° 44420, M. Régis VINCENT, lic N° 47545

Directeur de Course : M. Daniel BERTHON, lic N° 1621

Directeurs de Course Adjoints : M. Denis MOCELLIN, lic N° 3310, Mme Christelle HABOUZIT, lic N 128356

Médecin Chef : Mme Christine LESPIAUCQ, lic N° 46467

Commissaires Techniques : M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047 (responsable), M. Gérard JOUVHOMME, lic N°51582, M. André BOIVIN, lic N°3572, M. Emeric PASCAL, lic N°37568, M. Hervé CANTAT, lic N° 207953

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. Dominique LASSUS, lic N°30953

Chargés des relations avec la presse : Mme Emeline BREUIL, lic N° 148499

Juge de fait : M. Arnaud BERTACCHINI, lic N° 134194

Juge de fait adjoint : M. Patrick GEOFFRAY, lic N° 14271

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 (coefficient 2), pour le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 27 juillet 2018 de 17h à 22h et le samedi 28 juillet 2018 de 6h50 à 7h50 à la salle des Fêtes d'Arlanc.

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 30min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale à Arlanc. Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye Régional de la fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 juillet 2018.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ à tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne
- une réduction de 20€, portant l'engagement à 290€, sera accordée aux équipages venant de plus de 200km.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.3 Ordre des départs

R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F2 14, A6K, R2, A7, N3, F2 13, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F2 12, N2 S, N1, F2 11

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets Compteur à Arlanc ainsi que sur l'esplanade du plan de la zone de loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé)

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.P. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

5.2P. Les publicités obligatoires sont PROMETAL, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, 2C Maçonnerie CARTIER-CRONIE, SIFAM et Ambert Auto Accessoires.

La publicité facultative est INTERMARCHÉ sur les bandeaux de pare-brise et OMERIN à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

Si ces publicités venaient à être modifiées, les nouvelles seraient communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 26ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 39 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1/3/5 : Fontlobines-Chaillargues = 6,800 km

ES2/4/6 : Chadernolles-Grandrif = 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 21 et le dimanche 22 juillet 2018 de 8h à minuit. Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 21 juillet au Café Lyonnais « Chez Gazon » - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 21 juillet et le dimanche 22s juillet au Café de Paris / PMU - 12 place Charles de Gaule - 63220 ARLANC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 10 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)
- 1 engagement pour l'édition 2019 du rallye sera tiré au sort parmi tous les équipages ayant pris le départ

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	310 euros (- 50% si moins de 4 partants) (290 euros si bénéficiaire d'une réduction)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ

Première	70 euros + une coupe
----------	----------------------

Total des prix distribuables: 20245 euros

Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

La remise des prix se déroulera le samedi 28 juillet 2018 à 21h30 à la Salle Omnisports d'Arlanc.

Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.